

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Mardi 17 décembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	7

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2019.

L'an deux mil dix-neuf le dix- sept du mois de décembre, à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît DHORDAIN, Maire.

Présents : M. Benoît DHORDAIN, Mme Blandine CORBIER, M. François-Xavier MAURAGE, M. François MAISON, M. Guy CAVRO, M. Benoît DELEPLANQUE, Mme Maria RIBEIRO

Absents excusés : M. Gérald PETIOT M. Jordan LEFEBVRE  
M. Clément MAZURET M. Cédric BACQUET  
M. Jean Nestor LESNES,

Secrétaire de séance : Mme RIBEIRO Maria

**OBJET : Convention CEJ ( Contrat Enfance- Jeunesse)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer à nouveau concernant la convention CEJ suite au dossier n'ayant pas été finalisé juridiquement par la Communauté d'Agglomération de Cambrai. En effet, le Contrat enfance jeunesse doit être entériné pour la période 2019-2022.

Il rappelle que le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil :

La nature du projet consiste à :

**Pour le LALP itinérant :**

- Favoriser l'insertion sociale des jeunes ;
- Favoriser l'accès aux loisirs pour tous, même les jeunes en situation de handicap ;
- Impliquer les jeunes au sein des projets de la structure et favoriser leur mise en projet ;
- Maintenir et renforcer le lien adultes-jeunes ;
- Réduire la fracture numérique et culturelle des jeunes et favoriser la réussite scolaire et professionnelle ;
- Sensibiliser les jeunes à préserver leur capital santé et agir pour la promotion de leur bien-être.

**Pour l'Accueil de loisirs du Mercredi mutualisé :**

- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté ;
- Favoriser le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant ;
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- Développer l'éveil de l'enfant à travers la découverte de son environnement .

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire Benoit DHORDAIN à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service contrat enfance et jeunesse » ainsi que tous les documents s'y rattachant.

#### **Questions diverses**

- Hervé Taupier interviendra en Mars pour la commune pour la dératisation.
- La société EIFFAGE va intervenir pour déplacer l'abribus de la rue Lafayette au Petit Cauroir.
- La société TBRC est intervenue sur les différents bâtiments communaux suite au passage de la mini tornade
- Retours positifs sur le goûter et les colis des aînés
- Echange avec les conseillers sur la demande de M et Mme Delobel pour la réalisation et la prise en charge financière de travaux chez eux.

Fin de séance levée à 20h13